



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

La politique de lutte contre la pauvreté : entre justice sociale et injustice spatiale ?

Bonerandi Emmanuelle, Maître de conférences, UMR 5600 EVS – Centre Géophile / ENS Lettres et Sciences Humaines, 15 parvis René Descartes, BP 7000, 69 342 Lyon cedex 07

Pauvreté, précarité et exclusion, auxquelles se greffe le thème des inégalités récemment revenus sur le devant de la scène, sont des sujets largement évoqués dans les médias et régulièrement présents dans les agendas politiques. La France s'est ainsi dotée progressivement d'un large éventail de minima sociaux (dont le minimum vieillesse, l'allocation parent isolé et le revenu minimum d'insertion) et d'une loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion votée en 1998. Cependant, 12% de la population française vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté (selon la définition européenne du taux de risque de pauvreté fixé à 60% du revenu équivalent médian national), soit un peu plus de 7 millions de personnes dans un pays riche.

La pauvreté et les formes prises par l'action publique pour la réduire interrogent frontalement les notions de justice et d'injustice spatiales, selon trois entrées: celui des populations concernées ; celui des formes et dimensions spatiales de la pauvreté ; celui des rapports entre territoire et action.

L'action publique de lutte contre la pauvreté se construit, en France, dans la conjonction d'une entrée sociale (la définition de groupes cibles, essentiellement selon un critère de pauvreté monétaire) et d'une entrée territoriale (par la mise en place de territoires d'intervention et d'actions territorialisées). Cependant, il nous semble que l'approche territoriale de la pauvreté contribue à la construction d'un territoire tronqué, aux dépens de la prise en compte de sa complexité et sa pluridimensionnalité spatiale, entraînant ainsi ce que l'on pourrait appeler une injustice spatiale pour un objectif de justice sociale

Les textes officiels, à commencer par la loi de 1998, inscrivent l'accès universel aux droits fondamentaux, ce qui renvoie à la conception de justice comme équité. Cependant, le géographe qui s'intéresse à la pauvreté – un domaine assez peu fréquenté par la corporation, qui lui préfère l'étude des phénomènes et processus de la ségrégation - demeure perplexe à la lecture d'écrits institutionnels qui font peu état des enjeux d'accès et d'accessibilité, de distance et de densité, de rapports dans lesquels l'implication spatiale de la pauvreté semble absente, obérant pour partie son objectif de justice.

Quand l'espace est pris en compte, il s'agit majoritairement de l'espace urbain observé au filtre des zonages prioritaires de la Politique de la Ville, entraînant une spatialisation des phénomènes et des processus de pauvreté soumise au biais de la concentration. Si la pauvreté est majoritairement présente dans les plus grandes métropoles, elle n'en touche pas moins les espaces ruraux.

La communication se propose de revenir sur cet « obscur objet » que constitue la pauvreté rurale, tant en termes de populations que d'espaces et de territorialisation de l'action publique. On peut en effet se demander pourquoi la pauvreté rurale apparaît masquée. Ne considère-t-on majoritairement la pauvreté que comme un processus urbain du seul fait de sa plus grande visibilité ? La pauvreté urbaine croiserait-elle d'autres questions sensibles, telles l'école, le communautarisme, l'insécurité..., enjeux qui ne toucheraient pas les campagnes ? La discrétion des formes spatiales en milieu rural doit-elle conduire à y abandonner toute dimension territoriale de l'action publique, car conçue selon le modèle de la Politique de la Ville et donc inadaptée aux situations plus diffuses ?

Une interrogation sur la réalité de la pauvreté en milieu rural permet d'apporter un éclairage pour penser les concepts de justice et d'injustice sociales à travers des notions aussi variées et aussi centrales que celles d'éloignement, de distance, de capital spatial et de ressource territoriale, d'accès et d'accessibilité, de mobilité.

La communication propose ainsi une réflexion sur le rapport entre pauvreté, espace et action publique par une observation de la pauvreté rurale. Elle s'inscrit au croisement des effets de lieu révélant les inégalités socio-spatiales et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, qu'elles soient, ou non, territorialisées.